

original: 158 - 3)

kopien : 166 164 162 177 250 344 RK RS GH MA MS

p. B. 22. 52. Iran. (Am)

teheran 21.1.1981 1130 r 12240. ==

00749-ie hhhhh

pour se probst
pour sg martin et vd meier
pour amb brunner

s e c r e t

l'apres otages dans le cadre notre mandat ie.

1. encore sous le coup de la surprise d'avoir ete officiellement invite avec 1er coll a l'acte final de cette tragedie, ne discernant pas les motivations de ce revirement d'attitude, ni les raisons, sauf celle d'obtenir une "decharge officielle" de la puissance protectrice - explication la plus triviale - ou bien comme vous le disais hier nos "representations" fermes ont provoque une prise de conscience, ou enfin un "interet futur" qui fait objet commun separee, je constate ce qui suit.

2. bien que convoques "a brule pourpoint", compte tenu de l'horaire fixe, mais qui une fois de plus ne fut pas respecte, avons ete traites tres courtoisement et attitude de n - que j'avais vu deux fois anterieurement - me dit ah voila mon voisin (sa femme donne sur mon jardin), voici on y est la liberation va avoir lieu, je vais attendre l'obscurite totale parce que au plan securite nous devons faire plus qu'attention, voila vous voyez ce qu'un "barbare" a fait (allusion a l'epithete lancee par reagan). je l'interrompis en disant: n'oubliez pas que vous parlez a l'ambassadeur de suisse et que mon govt n'a rien a voir avec de telles paroles. tout au long de la soiree il fut tres aimable, mais je sentis qu'il apprehendait les dernieres heures au plan securite. j'eus l'occasion a trois reprises d'exprimer tant a n qu'a a la satisfaction de la suisse pour ce resultat et pour leur travail.

3. le back-lash

nous ne pouvons exclure un back-lash dont l'origine peut ressortir a la situation politique interieure iranienne, groupes insatisfaits de la solution qui chercheront a s'en prendre de facon violente au groupe dirigeant qui a amene a cette solution voire a nous comme point de cristallisation de leur ire contre les etats-unis.

une telle contre vague pourrait etre causee ou exacerbee par l'autre back-lash qui ne manquera pas de se produire au fur et a

./.

e. 3 9 0

21.1.81 1430.

-0-

mesure des revelations faites par les ex-otages, il en est de meme par des declarations stupides du style de celles qu'on entend deja de la nouvelle administration (sur les 24, on en rend finalement que 8, dont en fait seuls 4 sont transférés immédiatement et 2,5 sont en garantie pour nous... dans le style on les a eus...).

L'effet ici sera bien sur tres negatif, sur quoi se concentrera la fureur de certains groupes ?

4. les entraves et violations de l'etat accreditaire a l'egard de la pp.

comme vous le savez, j'ai fait une exposition orale vifs mecontentement et inquietude du govt suisse a chef protocole a intention vm ae ghodapanahi puis a az lors entrevue ce + groupe 10, nous avons en preparation un projet de notes verbales (une note de principe sur les obligations assumees par l'etat accreditaire des son consentement a notre mission de pp, accompagnee de notes sur les cas concrets de violation et d'entraves).

le ton en etait tres ferme et dur et comprenait notamment le traitement inadmissible dans la question de la visite des otages et du demenagement des trois.

la question est maintenant de decider quel ton donner suite a la liberation des otages.

il me parait a premiere vue que vu ce pas positif, il pourrait etre plus opportun et indique de modifier notre demarche en abandonnant la durete du ton - meme si elle reste plus que legitime - mais de garder un expose detaille en ''restant ''matter of fact'' sur les devoirs et obligations que l'etat iranien doit assumer a notre egard a partir d'aujourd'hui'' nous avons aussi droit a notre - from on now on - a faire respecter.

c'est dans cet esprit deja que j'ai fait une demarche avec coll schmid aupres du pg de la revolution en ce qui concerne le statut des trois prisonniers us a evin.

5. le compound

parmi les nouvelles questions potentielles a aborder, celle du compound est la plus importante.

j'en ai parle hier soir a chef du protocole, il est de l'avis que maintenant rien ne s'oppose a ce que le compound nous soit remis (il a l'air du reste, depuis quatre jours, completement abandonne de ses occupants, meme de ses gardes exterieurs).

abd gh a qui j'en touchai deux mots dans cadre activite future des deux pp le pense egalement quoique probleme n'ait pas ete evoque au cours negociation.

chef prot pense que c'est une affaire de quelques semaines.

pratiquement se poseront les problemes suivants:

5.1. proces verbal de reprise, sera tres delicat car nous ne le reprenons pas du mandant, mais du govt iran qui fidele a sa

- 3 -

ligne qu'il n'est pour rien et n'assume aucune responsabilité, mais vis à vis de notre mandat nous sommes tenus de faire un pv détaillé qui montrera tous les dégats, tous les bris de scelles, ouvertures d'archives et de coffres etc.

5.2. ce travail délicat et volumineux va mettre notre personnel suisse à forte contribution et cela pose le problème du transfert de m bassi qui devrait peut être être retardé.

5.3. comme je l'ai dit plus haut le compound "le nid d'espions" va, à l'instar de la bastille, rester un point de cristallisation de l'anti americanisme, donc restera un danger potentiel pour notre service ie qui devra l'occuper. il faut donc se poser la question de l'opportunité de l'occuper physiquement en tous cas dans un premier temps - qui pourrait durer quelques mois (jusqu'à nowrooz par exemple - fin mars) et de n'y apposer que notre pannonceau et mettre notre pavillon, ne nous bornant qu'à y mettre l'équipe chargée du pv et de garder provisoirement le local actuel pour le service à la clientèle). le mandant ne verra pas d'un bon oeil continuation du paiement de notre loyer qui est cher. nous avons de toutes façons le délai de résiliation qui nous donne le temps de voir venir.

5.4. au plan personnel, il y a la question d'une dotation de gardiens (g foort ou g front) pour le compound. (cf. notre lettre à ce sujet).

5.5. nous ne sommes pas au courant des compétences de la cour d'arbitrage, ni des détails de son fonctionnement. nous aurons à nous occuper de la protection effective et de la réalisation (vente ou réexportation) des biens américains privés. cette question devra être élucidée avec notre mandant.

5.6. enfin au plan consulaire, il faudra voir ce que le climat créé par la libération des otages et par la discussion dans le cadre de la commission d'arbitrage vont apporter comme conséquences dans le cadre de la politique américaine des visas pour les iraniens.

5.7. la suppression des sanctions va-t-elle entraîner également pour nous des tâches d'ordre consulaire avec la venue de moniteurs spécialistes ou commerçants américains (les avocats français me disaient en juin dernier que le travail effectif se ferait par le truchement de sociétés étrangères (Espagne, Suisse, Autriche, etc)).

6. il me serait agréable que tous ces points puissent être déjà abordés lors du bref passage à Berne vendredi de mon coll w schmid. lang

ambasuisse